



Eco-organisme
national de collecte
et de traitement
des feux de détresse

DÉPOSEZ GRATUITEMENT VOS FEUX DE DÉTRESSE* PÉRIMÉS DANS VOTRE MAGASIN D'ACCASTILLAGE LORS DE L'ACHAT DE PRODUITS NEUFS

*Feux à mains, Fusées parachutes et Fumigènes

APER PYRO organise le traitement
des feux de détresse périmés
dans le respect de la réglementation



APER PYRO est un éco-organisme national agréé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et d'énergie.

contact@aper-pyro.fr
www.aper-pyro.fr

Un éco-organisme créé par



Les feux de détresse périmés ne sont pas acceptés en déchèterie. Ils peuvent causer de graves dégâts dans les unités de tri ou de traitement (explosions, incendies).

Merci de rapporter vos produits pyrotechniques auprès des magasins d'accastillage lors de l'achat de produits neufs.

Sur le territoire du Pays de Landerneau Daoulas, le point de collecte le plus proches est :

FLORICANE
8 Route de Loperhet
29470 PLOUGASTEL DAOULAS